

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 90 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Novembre 1874.

Bulletin politique.

L'unité allemande fondée par les armes s'organise par les lois. L'œuvre déjà avancée touche à sa fin. Dans le discours d'ouverture du Parlement, l'empereur Guillaume annonce de nouvelles lois d'unification.

L'armée est également l'objet de nouvelles mesures destinées à perfectionner l'organisation militaire de la confédération ; mais les contribuables auront à payer par un surcroît d'impôts les excédants des dépenses du militarisme unitaire.

Ce n'est pas sans orgueil que l'empereur Guillaume voit l'œuvre politique accomplie sous son règne. En parlant aux représentants de la confédération, il regarde l'Europe respectueuse et soumise qui l'écoute.

Arbitre de la paix et de la guerre en Europe, le puissant empereur atteste la sincère

volonté de n'employer les forces unies de l'empire que pour sa propre défense. Il ne veut point que son gouvernement puisse être soupçonné de chercher autre chose que la paix, présentement maintenue entre les nations par l'ascendant de ses armes.

Ceci ne saurait s'adresser à des partis qui n'existent pas en Allemagne, où tout le monde est uni autour du trône, dans le même sentiment national. « La malveillance ou la passion des partis » est un euphémisme politique qui pourrait bien s'appliquer, dans l'esprit du tout-puissant orateur, à des dispositions analogues de notre nation.

C'est à nous, peuple français, que ce langage s'adresse.

L'Allemagne ne nous permet même point de la haïr. Le vainqueur est susceptible. Gardons que nos sentiments se traduisent jamais en actes ! Mais qui songe donc à attaquer l'Allemagne pour que son empereur nous parle un langage si menaçant ?

L'Europe en est témoin. Nous subissons toutes les humiliations, nous cétons à toutes les prétentions, pour ne pas même froisser l'ennemi ombrageux et implacable qui nous guette, qui nous tend des pièges, qui cherche à nous prendre dans les glus de sa politique.

Nous nous tenons tranquilles chez nous, aussi peu désireux de provoquer la guerre que capables de la faire. Nous essayons de

nous remettre des maux de l'invasion, nous voudrions nous relever un peu de notre abaissement. Et pendant que nous en sommes encore à chercher le point de départ de notre restauration nationale, quand nous n'avons pas même de gouvernement définitif, on nous prête des intentions hostiles, on nous suppose des ambitions insensées !

Que signifie un tel discours ? Que veut donc de nous la Prusse ? Ne serions-nous pas fondés à voir dans cette menace une provocation ? L'empereur Guillaume parle trop de force dans son discours, et pas assez de droit.

ARTHUR LOTH.

Chronique générale.

On a commencé à distribuer aux députés le rapport fait par M. le général Chareton, au nom de la commission de réorganisation de l'armée, sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

Les membres de la commission de permanence ont reçu chacun un exemplaire de ce rapport, qui ne contient pas moins de 402 pages d'impression.

Le projet de loi élaboré par la commission renferme 53 articles.

On prête à M. Mathieu-Bodet, le ministre des finances, l'intention de faire une part dans les décorations aux fonctionnaires et employés des services départementaux :

« En effet, dit la Gazette de France, tandis qu'un maire, au bout de quelques années d'exercice, obtient sûrement la croix de la Légion-d'Honneur, un percepteur des contributions directes ou un receveur de la régie passe trente ou trente-cinq ans de sa vie dans un service pénible et souvent peu rétribué, et n'a en perspective, au bout de ce temps-là, qu'une modique retraite.

M. le ministre va, nous dit-on, se faire

signaler tous les percepteurs et fonctionnaires de même ordre dont la mise à la retraite est prochaine, et examiner leurs états de service. Un certain nombre de croix seront données aux plus méritants. »

Sur l'ordre de M. de Cumont, on prépare en ce moment, au ministère de l'instruction publique, une circulaire pour demander aux préfets l'envoi de toutes les délibérations récentes prises par les conseils généraux relativement aux divers cultes reconnus par l'Etat.

Ces renseignements serviront d'élément d'appréciation pour la répartition du crédit alloué chaque année aux départements.

Les travaux des quatre forts qui doivent défendre Lyon ont été adjugés. L'estimation du prix de revient de chacun des forts est de 2 millions 500,000 fr.

Voici dans quelles conditions sera émis le futur emprunt de la Ville de 260 millions :

La souscription sera publique et se composera d'obligations de 500 fr. donnant un revenu annuel de 20 fr.

Il y aura, en outre, chaque année, une série de lots pour la valeur de 1 million.

Enfin, les obligations seront remboursées par voie de tirage, en soixante-quinze annuités.

LES REFUGIÉS ESPAGNOLS.

Ceci est une affaire fort grave, dont nous ne pouvons parler qu'avec la plus grande discrétion.

Il y a quelques jours, la police française fut informée que depuis quelque temps le gouvernement de Madrid expulsait de son territoire des officiers supérieurs qui, par leurs idées subversives, cherchaient à en-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

BARBE-BLEUE EN CHINE.

(Suite.)

Pendant un moment il resta comme incapable de remuer, puis il se leva brusquement en demandant à grands cris qu'on apportât de l'eau chaude.

— Qu'y a-t-il ? qu'avez-vous ? lui dit So-Sli.

— Empoisonné ! empoisonné ! répéta Ho-Fi d'une voix lamentable.

— Empoisonné ! reprit So-Sli. Comment ! ce thé était... Est-ce que cette poussière que j'ai remarquée...

— Holà ! holà ! cria Ho-Fi, la poitrine me brûle ! la poitrine me brûle ! Au nom du dieu Fo ! vite, qu'on m'apporte de l'émétique, des cataplasmes, des vomitifs, quelque chose enfin !... holà ! holà !

On accourut au secours de Ho-Fi, qui faisait des contorsions effrayantes ; les médecins furent mandés. Le malade eut le délire, et quand les vomissements l'eurent bien épuisé, il tomba pendant quelques heures dans un lourd sommeil et dans un état d'anéantissement. Lorsqu'il reprit ses sens, et que sa mémoire lui rappela les paroles qui lui avaient échappé, il chercha à en détruire l'effet. Il expliqua à So-Sli que le thé qu'elle lui avait servi possédait une vertu merveilleusement active. C'était ce thé qui lui avait été la raison plus soudainement que la liqueur enivrante que l'on distille du riz.

Dans son délire, il s'était imaginé que sa femme lui avait versé du poison... Vain rêve, crainte frivole, dont il reconnaissait maintenant l'absurdité ! Il allait écrire à l'ami qui lui avait envoyé ces feuilles brûlantes, et lui faire de vifs reproches ; il lui signifierait que si son céleste cousin l'empereur de la Chine buvait une infusion de ce thé, l'auteur de l'envoi serait inévitablement mis à mort par la torture lente.

Ces explications et l'air de sincérité avec lequel elles étaient données satisfirent So-Sli, qui reprit son enjouement. Ho-Fi, grâce à la vigueur de sa constitution, échappa aux effets combinés de la science des trois médecins chinois et de la drogue empoisonnée qu'il avait bue.

Hélas ! il n'était que trop vrai, ce thé était du poison. Le cousin du fils du Ciel, largement rétribué pour chaque mariage, pensait qu'il ne pouvait que trop les multiplier. Ne lui fallait-il pas exploiter le privilège de sa naissance ? Le noble Ho-Fi n'empoisonnait pas pour le seul plaisir d'empoisonner ; tout autre mode aussi expéditif lui eût également convenu ; il ne songeait qu'à répondre aux encouragements du céleste empereur.

Quelques bruits sourds avaient circulé dans la ville à ce sujet ; on s'était communiqué à l'oreille des soupçons auxquels donnaient lieu les apparences. Le vieux Poo-Poo aurait pu en être averti, mais ce vénérable personnage était trop enfoncé dans la profondeur de la science pour être bien au courant des choses de ce monde : A ses yeux, le

mariage de sa fille s'était conclu suivant les règles de sa théorie ; c'était là le point essentiel. Comment se serait-il méfié d'un homme qui avait droit de porter la couleur jaune, d'un homme qui le proclamait le premier des philosophes ?

D'ailleurs, il n'existait point de preuves. Les Chinois, si experts dans tous les arts, n'ont point poussé aussi loin que les occidentaux l'étude des réactifs chimiques. Ils ne savent point faire bouillir dans un chaudron un mélange affreux d'os, de muscles, de chairs ; distiller ces débris humains, analyser ces sucs, et découvrir la millième partie de quelque chose qui est à peine quelque chose, et qui doit cependant servir de preuve convaincante.

Ho-Fi eut bientôt la satisfaction de voir que les craintes vagues que So-Sli avait pu concevoir s'étaient promptement dissipées. Lorsqu'il se fut remis de la secousse désagréable qu'il avait éprouvée, il sentit de nouveau le besoin de devenir veuf. Sa maladie lui avait occasionné des frais considérables ; il lui semblait juste de chercher à s'indem-

trétenir dans l'armée un mouvement révolutionnaire.

Trois de ces derniers, parmi lesquels figuraient deux colonels et un lieutenant-colonel, arrivés à Paris depuis deux jours, vinrent occuper un appartement meublé situé rue Molière, 39.

La quantité de bagages de ces Espagnols parut suspecte à la préfecture de police, qui voulut connaître le contenu des caisses.

Avant-hier donc, M. Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, accompagné de six agents de la sûreté, pénétra, à cinq heures du matin, chez les trois Espagnols, qui n'ouvrirent leurs portes qu'avec une extrême répugnance.

La perquisition, qui fut faite avec le plus grand soin, amena la découverte, dans les caisses de deux des Espagnols, nommés Perolea Cardova et José Uriarte, de revolvers, de cartouches, de poignards, de décorations de plusieurs ordres, d'uniformes espagnols, et de papiers de la plus grande importance.

Tout cela fut mis sous scellés et envoyé à la préfecture de police. Les trois officiers espagnols ont été laissés en liberté; mais on nous affirme que le gouvernement a l'intention de les prier de quitter la France.

## Etranger.

### RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg :

« On s'attend à d'importants changements dans le personnel gouvernemental supérieur aussitôt après le retour de l'empereur qui doit revenir de Crimée vers le milieu de novembre. On croit, entre autres modifications, que le général Timascheff remettra son portefeuille de ministre de l'intérieur pour rester ministre des voies et communications. Il serait remplacé à l'intérieur par le prince Dondoukoff, actuellement gouverneur de Kieff. La position du ministre de l'instruction publique, comte Tolstol, serait aussi menacée. »

### ROUMANIE.

On mande de Bucharest :

« Les manœuvres d'automne de l'armée roumaine se sont terminées par une grande revue et un défilé de toutes les troupes qui y ont pris part. Le gouvernement turc s'était fait représenter à ces manœuvres par deux officiers de son état-major, le colonel Aziz-Bey, dont l'éducation militaire s'est faite en Allemagne, et un capitaine. Ces officiers ont été traités avec une courtoisie marquée, d'après les ordres du prince Charles. »

« On a même, par égard pour eux et sur leur demande, apporté une modification importante au programme primitif de ces solennités militaires. La revue de lundi devait être suivie de l'inauguration de la statue équestre d'un héros national, le prince Michel-le-Brave, dont les exploits contre les Turcs sont devenus légendaires en Roumanie. Cette inauguration a été ajournée, et la

niser. Il commença donc à rêver au moyen de se débarrasser heureusement de sa femme. A force d'y songer, il se souvint d'avoir vu dans une fameuse tragédie chinoise quelque chose dont il pouvait faire son profit : il se procura en secret un chien féroce, qu'il tint enfermé dans une niche située au bout de la maison. Il alla ensuite acheter des étoffes à peu près semblables à celles que portait So-Sli; il en habilla une poupée de toute sa grandeur naturelle, et dressa le chien à la déchirer. Celui-ci s'habitua promptement à ce manège. Le corps de la poupée était rempli d'os et de restes de viandes. Ho-Fi eut soin de répéter cette expérience plusieurs fois. Quand il se fut assuré que l'animal était bien familiarisé avec son rôle, il le cessa de lui donner à manger et à boire. Il le laissa pendant plusieurs jours livré aux tortures de la soif et de la faim.

La privation d'aliments et la chaleur étouffante de la niche produisirent leur effet ordinaire. La bave qui bordait la gueule du dogue, et ses yeux d'un rouge de sang annonçaient l'affreuse maladie qui le dévorait,

revue qui devait avoir lieu sur le boulevard où s'élève cette statue a eu lieu sur la place du théâtre. »

### ITALIE.

Les journaux italiens annoncent qu'il y a eu à Rome une réunion des directeurs des principaux journaux, à l'effet de s'entendre sur les moyens à employer pour venir en aide à Garibaldi.

La réunion, après délibération, a renoncé à un projet d'une souscription nationale.

Elle s'est ralliée à une proposition qui serait faite au *Consorzio national* (institution créée pour le rachat de la dette publique), afin d'inscrire à titre d'offrande nationale une rente annuelle de 50,000 fr. au soldat de l'indépendance.

On pense que ce projet sera favorablement accueilli.

### PRUSSE.

On écrit de Berlin :

Le comte de Moltke, de retour de ses terres de Silésie, reste à Berlin, où sa présence est nécessaire pendant la discussion du budget militaire qui va avoir lieu au Reichstag.

Le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne près la cour d'Angleterre, qui était en congé dans le Hanovre, est également à Berlin. Il doit assister à l'ouverture du Reichstag avant de retourner à son poste à Londres.

Le budget de la guerre en Allemagne contient pour la première fois un crédit de 3,600 marcs destinés à l'établissement et à l'entretien des stations militaires de pigeons-voyageurs. Cette dépense est motivée par les frais qu'occasionnent l'achat et l'entretien des pigeons ainsi que les voyages des hommes experts chargés de dresser les pigeons pour le service qu'on leur demande.

Le budget militaire de l'Allemagne, qui va être proposé au Reichstag, dépasse celui de 1859 de 59 millions de francs; les dépenses que nécessitera l'organisation du landsturm n'y sont pas comprises. Cette nouvelle troupe fournira, d'après les calculs de l'état-major, une centaine de mille hommes encore très-valides, mais qui ne seront jamais employés qu'au service de garnison dans les forteresses; seulement cela rendra disponible un nombre égal d'hommes de la landwehr qui pourront être mis en campagne.

La Prusse, à ce que dit la *Correspondance universelle*, vient d'acheter à un inventeur anglais le secret des poissons-torpilles. Ce nouvel engin permettrait d'attaquer sous l'eau et de faire sauter les plus gros navires, sans que les assaillants courussent aucun danger.

## LE PROCÈS KULLMANN.

La *Presse* de Vienne publie l'acte d'accusation de Kullmann. Ce document se divise

en sept parties. Les deux premières comprennent le récit de l'attentat contre le prince de Bismark et racontent les antécédents de Kullmann; la troisième expose comment l'idée du crime serait venue à l'accusé. En voici la traduction :

« Pendant son séjour à Salzwedel, Kullmann se fit recevoir membre de l'Association des hommes catholiques. Il pourrait paraître étrange que Kullmann, n'ayant presque pas de sentiments religieux, se soit laissé entraîner tout à coup dans ce courant religieux. La première attraction fut sans doute pour Kullmann la circonstance que dans ces réunions on avait de la bière et des cigares à meilleur marché qu'ailleurs. Mais depuis qu'il était devenu membre de cette Association, il se laissa entraîner peu à peu dans le courant religieux, quoiqu'il lui manquât toute base sérieuse. En effet, c'est justement avant son installation à Salzwedel que les symptômes de son caractère vindicatif et querelleur se manifestèrent le plus. »

« Les conférences séditeuses de l'abbé Störermann, auxquelles Kullmann, à sans doute assisté en sa qualité de membre de l'Association, les pamphlets qui se propageaient de là, la lecture des journaux qui se livrèrent à cette époque à de vives polémiques à l'occasion de la loi sur les jésuites, les lois confessionnelles prussiennes, les mesures gouvernementales prises à l'égard de certains évêques et prêtres, provoquèrent peu à peu, dans Kullmann, un sentiment qui lui fit prendre parti de la manière la plus haineuse contre les actes du gouvernement. Animé de pareils sentiments, il ne tarda pas à regarder le chancelier comme le plus grand ennemi de l'Eglise catholique, il l'accabla d'outrages partout où il en trouvait l'occasion et se servit notamment des expressions suivantes :

« Bismark n'est qu'un coquin libéral, un épicié libéral; on intrigue en haut, et Bismark est l'intrigant; Bismark, avec ses trois cheveux, a expulsé les jésuites; quand même il se ferait encore pousser trois autres cheveux, il sera bien forcé de les rappeler; il ne saurait jamais s'y soustraire. »

« Peu à peu Kullmann se familiarisa avec l'idée de l'assassinat. Un jour, il dit à son camarade Pleper de Sudenbourg : « S'il arrivait une fois que M. le curé dit un mot de trop et qu'on vint l'arrêter, celui qui l'arrêterait tomberait certainement ! »

« Déjà à Salzwedel, Kullmann avait acheté un pistolet neuf à un coup, le même qui lui a servi à l'attentat contre M. de Bismark. A dater de Pâques, Kullmann s'exerça au tir en visant des oiseaux et divers objets. — C'est aussi de son séjour à Salzwedel que datent les propos déjà cités qui se changèrent bientôt en idées d'assassinat. Il a avoué du reste qu'il avait résolu, dès Pâques, de tuer le prince de Bismark. C'est à cette époque qu'il disait au témoin Meisner, en lui faisant voir son pistolet :

« Cette chose a un but, et l'atteindra certainement. »

« Au garçon tonnelier Charles Doerr il disait :

« Avant que je meure, il en mourra un autre. »

Les préparatifs du crime sont exposés dans la 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> partie. Voici le texte de la 7<sup>e</sup>, qui contient les conclusions :

« Dès les premiers interrogatoires, Kullmann avoua franchement avoir voulu assassiner le prince de Bismark. Il disait notamment avoir visé la tête du chancelier et regretté de ne l'avoir pas bien visée. Dans un de ses interrogatoires, il ajouta qu'il s'était exercé plus de cent fois au pistolet, mais que le mauvais drôle avait fait un mouvement de tête, ce qui fit manquer le coup, et qu'il aurait dû mettre une chevrotine de plus. Il avoua de même avoir tenu une seconde capsule dans sa main, pour le cas où la première aurait raté. Kullmann dit encore qu'il n'éprouvait pas le moindre repentir et qu'il n'avait pas non plus éprouvé la moindre émotion en commettant l'attentat; il prétend aussi avoir su qu'on lui trancherait la tête. Il se vante qu'il lui est égal d'être puni de mort ou de réclusion à perpétuité, et déclare qu'il aurait tout aussi bien fait son coup en présence d'un gendarme. »

« Kullmann nie formellement qu'il existe un tiers l'ayant provoqué à commettre l'attentat ou ayant eu connaissance de l'attentat. Il maintient que cet acte a été son œuvre exclusive. Il allègue, comme étant le mobile immédiat qui l'a poussé, les lois ecclésiastiques, ajoutant que l'incarcération des évêques l'avait douloureusement affecté. Il déclare ne nourrir contre le prince aucun sentiment de haine personnelle. Il ne le hait que pour des raisons politiques; il le hait encore pour ce fait que le chancelier de l'empire a désigné son parti — celui de Kullmann — comme étant hostile à l'empire. Ni au moment de son arrestation ni plus tard, Kullmann n'a manifesté la moindre trace de repentir au sujet de son crime. »

« A raison des faits exposés ci-dessus, Edouard-François-Louis Kullmann est accusé d'avoir, de sang-froid et avec préméditation, le 13 juillet 1874, après 4 heures de l'après-midi, dans la ville de Kissingen, où le prince de Bismark séjournait alors pour suivre un traitement, et pendant que celui-ci faisait une promenade en voiture découverte, déchargé sur le chancelier de l'empire allemand, à une distance d'un pas à un pas et demi seulement, un pistolet chargé de deux chevrotines, et ce dans le dessein de tuer le prince de Bismark. Cette décharge blessa le prince au milieu du poignet droit, à l'articulation carpometacarpienne et au visage, et la première de ces blessures nécessita un traitement de plusieurs semaines. »

Nous apprenons qu'à l'audience du 30 octobre, à Wurtzbourg, Kullmann, auteur de la tentative d'assassinat commise contre M. de Bismark, a été condamné à quatorze ans de travaux forcés et dix ans de surveillance de la police.

Ho-Fi suivait avec une sollicitude intelligente ces symptômes sinistres. Lorsqu'il n'eut plus aucun doute sur la nature et l'intensité du mal, il annonça à So-Sli qu'une affaire importante le forçait de sortir pendant une heure ou deux. Il lui dit qu'il avait renfermé quelque chose dans la niche située au fond de la cour; il la chargea de veiller à ce que personne n'y pénétrât pendant son absence, il lui fit entendre qu'il désirait qu'elle le respectât elle-même.

Toutes ces judicieuses précautions étant prises, Ho-Fi s'éloigna d'un pied léger et le cœur content. « Ce ne sera pas ma faute, se disait-il : Fo m'est témoin que je lui ai défendu d'aller là. »

So-Sli demeura seule. Quand elle eut achevé de teindre ses ongles et qu'elle fut lasse de fumer dans sa longue pipe ou de mâcher du bétel, elle commença à songer à cette niche mystérieuse et à ce secret que Ho-Fi paraissait vouloir garder pour lui seul.

Qu'est-ce que son mari pouvait avoir enfermé dans cette niche? Quelque meuble nouveau? quelque plante rare? Du moment

que la vue en était défendue, cela devait être curieux. So-Sli aurait parié que c'était une galanterie dont Ho-Fi lui ménageait la surprise. Attendre son retour!... elle mourrait d'ennui et d'impatience. Violer la défense qu'il lui avait faite!... Après tout, elle n'avait pas reçu de défense positive: Ho-Fi avait exprimé un simple désir, une espérance qu'elle était libre de réaliser ou non... elle ne le réaliserait pas: elle irait voir de ses yeux ce que l'on cachait avec tant de soin, et si Ho-Fi l'interrogeait là-dessus, plutôt que de rien avouer, elle mentirait.

Ho-Fi avait épousé trop de femmes pour ne pas les connaître. Il avait bien calculé.

So-Sli, ayant ainsi résolu de visiter secrètement la niche de la cour, s'achemina dans cette direction en vacillant sur ses petits pieds. Comme elle traversait une galerie, elle passa près de l'endroit où était perchée une corneille au cou blanc, pour laquelle Ho-Fi avait une affection singulière; après sa ceinture jaune, qui lui assurait tant de privilèges, c'était ce qu'il aimait le mieux au monde. Il l'avait apprivoisée à force de

soins et de caresses, et dans sa superstition, il s'était persuadé que son bonheur tenait à la vie de cet oiseau. So-Sli partageait jusqu'à un certain point son engoûment. Elle aussi, elle se plaisait à rendre de fréquentes visites à la corneille; elle lui parlait comme à une confidente, goûtant d'autant plus ce genre de conversation, qu'elle seule en faisait tous les frais. Elle prit en passant l'oiseau, qu'elle mit sur son épaule, et continua son chemin. (La suite au prochain n<sup>o</sup>.)

Une des grandes difficultés de l'achèvement de l'Opéra, pour le 1<sup>er</sup> janvier, vient d'être vaincue. Le lustre est achevé.

C'est un véritable monument de bronze et de cristal. Il est du style de la salle et fait beaucoup d'honneur au génie inventif de M. Charles Garnier. Pour exécuter une pareille pièce, il a fallu que MM. Lacarrière frères et Delatour missent en œuvre les moyens industriels les plus puissants et les plus ingénieux. Nous pouvons affirmer, dit le *Figaro*, que leur réussite est complète, et que ce lustre sera une des choses qui seront le plus admirées dans notre grand théâtre lyrique.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Un fâcheux accident est arrivé, dit-on, vendredi, dans la commune d'Allonnes. Un chasseur aurait été tué par son camarade. Les détails nous manquent.

Dernièrement, M<sup>me</sup> Sophie Marcouneau, âgée de 79 ans, rentière à Montreuil-Bellay, a failli être victime de son imprudence en traversant la voie ferrée à un passage à niveau, au moment où le train de 3 h. 50, se dirigeant sur Saumur, arrivait à toute vitesse.

Elle crut avoir le temps de traverser la voie avant l'arrivée du train, mais, heurtée par la machine au côté droit, elle alla rouler à quelques pas de là.

Le sieur Mercier, Victor, âgé de 42 ans, boulanger au Coudray-Macouard, qui était en train de travailler dans une vigne voisine, témoin de ce terrible accident, courut relever la pauvre dame, qu'il croyait morte.

Mais heureusement que le choc avait repoussé la dame Marcouneau loin des rails, en lui faisant une forte ecchymose au bras droit et lui fracturant quatre côtes du même côté. La pauvre femme a été tellement étonnée de cet accident qu'elle paraît en avoir perdu la raison.

Bien que ses blessures ne soient pas très-graves, les médecins craignent beaucoup à cause du grand âge de la blessée.

Le 26 octobre, M. le curé des Trois-Moutiers a été victime d'un vol assez important. Il s'était absenté la veille, ainsi que sa domestique, pour deux jours, laissant les clefs du presbytère à une personne du voisinage. Dans la nuit du 26 au 27, on s'introduisit par une fenêtre dans la chambre à coucher, et après avoir pris la clef du secrétaire, qui était dans un autre meuble, on s'empara d'une somme de 900 fr. qui s'y trouvait.

Le poids de la liqueur est, dit-on, le signe qui caractérise sa qualité. Le *Journal d'Indre-et-Loire* présente à cet égard de curieux renseignements sur les faits observés en Touraine, pour la récolte de l'année, qu'il vante à l'égalité de celles de 1811, 1822, 1858. Le glucosomètre ou pèse-mout marque de 12 à 13 degrés dans les bonnes années, de 13 à 14 1/2 dans les années supérieures. Le 13<sup>e</sup>, atteint en 1858, a été dépassé en 1870; en 1874, l'instrument monte jusqu'à 16<sup>e</sup>.

Dans sa séance de mercredi, le conseil général de la Vendée a accepté l'offre de la compagnie des Charentes qui se propose d'obtenir de l'Etat, à titre d'intérêt général, la concession d'une ligne de chemin de fer de Velluire à Niort par Fontenay.

Pour le cas où les Charentes n'obtiendraient pas la concession de la ligne précédente, le conseil a concédé éventuellement à M. Gouin une ligne de Velluire à la limite de Maine-et-Loire, près Mortagne.

Si les Charentes exécutent la première ligne, M. Gouin n'aura à exécuter de la seconde que le tronçon qui se raccordera aux Charentes et qui se dirigera vers Mortagne par les Herbiers.

Un autre tronçon de Montaigu aux Quatre-Chemins serait également exécuté par M. Gouin, après l'achèvement de celui de Mortagne.

Le conseil ne s'est pas prononcé sur la proposition de la compagnie d'Orléans relative à une ligne directe de Clisson à Nantes.

Le conseil général du Finistère vient d'annuler l'élection d'un de ses membres, M. Pichavant, radical, nommé par le canton de Pont-Croix. Il résulte du rapport de la commission que, dans la commune de Clédén-Cap-Sizun, où il n'y a que 327 électeurs, on a trouvé dans l'urne 464 bulletins. D'un autre côté, M. Pichavant n'a eu que 40 voix de plus que son concurrent, M. Lécluze.

La cour d'assises de la Mayenne a jugé, lundi, une triste affaire.

Le 10 août, les époux Besnard, petits propriétaires de Saint-Aignan, rentraient tous deux en état d'ivresse. C'était dans leurs habitudes. Une querelle s'ensuivit; la femme Besnard saisit le couteau-poignard de son mari et lui en porta deux coups. L'un d'eux traversa l'estomac près du pyllore; la mort fut instantanée. La voué Bes-

nard a été condamnée à deux ans de prison. C'est une femme de trente ans, dont l'aspect ne dénote pas les malheureuses habitudes d'ivrognerie.

M. le ministre de la guerre, par un circulaire du 22 octobre, a décidé que les militaires, partis le 15 de ce mois, et dont le temps de service expire le 30 juin 1875, seront dès aujourd'hui classés dans la réserve de l'armée active.

### On lit dans le *Moniteur* :

Nous croyons savoir que la date qui va être fixée pour l'appel à l'activité de la première portion du contingent de la classe 1873 serait celle du 5 janvier 1875. Il est à remarquer qu'aux termes de la loi du 27 juillet 1872, le temps de service de chaque classe compte à partir du 1<sup>er</sup> juillet de l'année du tirage. Donc, au moment où la première partie du contingent de la classe de 1873 sera appelée sous les drapeaux, elle n'aura plus que quatre ans et demi à faire.

Quant à la deuxième portion du contingent de 1873, on ignore encore l'époque où elle sera envoyée dans les régiments et si elle n'y passera pas tout entière pour six mois, comme celle de 1872 qui sera renvoyée dans ses foyers le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Par un circulaire du 22 octobre dernier, M. le directeur général des contributions directes a décidé que le temps pendant lequel les surnuméraires seront restés sous les drapeaux leur sera compté, pour l'avancement ultérieur, comme temps passé dans la 3<sup>e</sup> classe du grade de contrôleur, c'est-à-dire que les agents qui, par exemple, auront été promus au grade de contrôleur après avoir accompli un an de service militaire en qualité d'engagés conditionnels, concourront pour la 2<sup>e</sup> classe avec ceux de leurs collègues dont la nomination sera antérieure d'une année. Le bénéfice de cette mesure sera expressément limité au temps passé dans l'armée active, sans pouvoir excéder la durée assignée aux engagements conditionnels par l'article 53 de la loi. Il fait remarquer, d'ailleurs, que les agents ne pourront, dans aucun cas, être considérés comme ayant pris rang dans la 3<sup>e</sup> classe avant l'époque où ils auront atteint l'âge de vingt et un ans.

Les dispositions dont il s'agit seront applicables aux jeunes gens nés à partir de 1852 qui auront satisfait aux obligations du service militaire, soit pendant leur surnumérariat, soit même avant leur entrée dans l'Administration.

### PLANTATION DES ARBRES FRUITIERS.

Les jardins des propriétaires sont pour la plupart de peu d'étendue, et pourtant on veut y obtenir un peu de tout; il en résulte que, après une certaine période de temps, on n'obtient plus rien de bon, malgré la meilleure culture et les soins les plus minutieux. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire : « Autrefois, j'obtenais de belles poires, de bonnes pêches, etc., pour tant je soignais moins bien mes arbres que je le fais maintenant; j'ai renouvelé les espèces les moins bonnes, remplacé les arbres les plus décrépis, planté dans les meilleures conditions avec beaucoup de soins; c'est à renoncer aux nouvelles méthodes et à revenir aux anciens errements. »

Ces plaintes sont ordinairement justifiées par les mauvais résultats; mais on aurait tort d'en accuser les mauvaises méthodes. Si on n'obtient plus que des fruits de médiocre qualité, et si les arbres ne végètent plus avec la même vigueur, c'est parce qu'on n'a pas observé le principe de l'alternance, qui est applicable aux arbres fruitiers aussi bien qu'à tous les autres végétaux; c'est parce que la terre est usée.

Donc, pour réussir, la première condition est de ne jamais faire suivre dans le même sol deux générations d'arbres de la même essence, à moins de renouveler complètement la terre; ainsi ne mettez jamais un pêcher après un pêcher, un abricotier après un abricotier, un poirier après un poirier, etc., sans enlever complètement la terre à laquelle le premier pêcher, abricotier ou poirier, etc., a enlevé ses aliments de prédilection.

Si le renouvellement du sol n'est pas pratiquement possible, il faut changer d'essence, c'est-à-dire faire succéder un poirier au pêcher, et réciproquement. En suivant

ces prescriptions, on obtiendra des arbres vigoureux qui donneront de bons fruits.

Voici le moyen d'empêcher les robinets en bois de se fendre :

On reproche aux robinets de cuivre de s'oxyder et d'introduire dans le liquide du vert-de-gris, dont tout le monde connaît les propriétés malfaisantes.

Pour le soutirage du vin, bien des personnes, mécontentes de la saveur métallique que les robinets de bronze impriment fréquemment au liquide, préfèrent l'emploi des robinets de bois, d'abord à cause de leur bon marché, et ensuite parce qu'ils sont sans danger pour la santé.

Mais les robinets de bois sont exposés à se fendre, et alors ils laissent suinter du vin qui s'altère rapidement à leur surface exposée au libre contact de l'air. Il se forme des moisissures et autres ferments qui, à la longue, font aigrir ou moisir le vin. Pour éviter cet inconvénient, il convient de donner aux robinets en bois la solidité nécessaire et de les soustraire aux chances de se fendre.

Voici un moyen qui réussit parfaitement : Dans un vase solide on fond de la paraffine qu'on chauffe à 110-120 degrés. On y plonge les robinets. Des bulles de gaz et de vapeur se dégagent peu à peu du bois et l'on continue le chauffage tant que dure ce dégagement.

On laisse alors refroidir et l'on ne retire le robinet qu'au moment où la paraffine commence à se solidifier.

La paraffine adhérente est rapidement essuyée, et l'on enlève les dernières traces par des frictions énergiques.

Un robinet, ainsi préparé, dure presque indéfiniment, ferme très-hermétiquement et n'est point sujet à se fendre ni à s'imprégner de liquides, de devenir acide, de moisir.

La paraffine est une matière très-répan due dans le commerce, d'un prix peu élevé. A la paraffine on peut substituer la stéarine qui rend le même service.

## Faits divers.

On procède en ce moment à ce qu'on appelle la toilette des orangers. La culture de ces arbustes exige dans nos contrées de grands soins.

Ils doivent passer dans les serres au moins sept mois de l'année. La température artificielle qu'on leur donne pendant la mauvaise saison varie de 6 à 8 degrés centigrades. Les orangers bien touffus doivent être arrosés abondamment tous les quinze jours; ceux qui ont peu de feuilles, tous les mois seulement. En été, lorsqu'ils sont exposés en plein air, on les arrose tous les trois ou quatre jours avec de l'eau qui a été préalablement exposée au soleil.

Les orangers n'ont été introduits en France que depuis le seizième siècle. Le premier oranger qui fut importé existe à l'orangerie de Versailles et est désigné sous le nom d'*oranger de François I<sup>er</sup>*; il a quatre cent cinquante-trois ans. Il fut semé à Pampe-lune, en 1424 et apporté en France par le connétable de Bourbon.

### UN CAISSIER ALLEMAND.

Il paraît que c'est une épidémie, et que les caissiers lèvent aussi bien le pied en France qu'en Suisse.

En voici encore un qui a mangé la grenouille.

Depuis septans, MM. Posset et C<sup>o</sup>, fabricants de tissus, 53, boulevard de Strasbourg, avaient pour caissier un Allemand nommé Teusmacher. A peine âgé de vingt-huit ans, laborieux, ne quittant jamais sa caisse qu'après le départ de tous les autres employés, toujours simplement vêtu, humble, modeste, il passait pour le modèle des caissiers. M. Posset avait en lui la confiance la plus absolue.

Il y a huit jours, un beau matin, pas de caissier. (C'était jour de paiement.) On attend jusqu'à midi, deux heures, trois heures, toujours pas de caissier.

M. Posset, ennuyé, ouvre la caisse et trouve un déficit de 270,000 fr.

Le brave Allemand avait pris la fuite avec cette modeste somme, voulant sans doute s'assurer une honnête aisance.

On télégraphia dans toutes les directions, mais Teusmacher était déjà loin.

On raconte d'assez jolis détails sur ce Teusmacher. Il mangeait dans un petit restaurant, à 1 fr. 50, et demeurait dans un hôtel garni, 81, boulevard Magenta.

Mais là il n'était connu que sous le nom d'Adolphe, et n'y venait que rarement dormir quelques heures le matin, ce qui semble indiquer du reste qu'il passait ailleurs ses nuits.

On verra bientôt ce que c'est que cet ailleurs, et nous reparlerons de ce caissier, un type d'Allemand fort original.

On croit qu'il est parti pour l'Amérique, et il est peu probable qu'on parvienne à le rattraper.

Restera-t-il un Français en France en 1974 ?

Cette question, qui paraît fort paradoxale à première vue, est fort sérieusement examinée par un journal anglais, l'*Echo* :

« On vient, dit-il, de publier le recensement de la population en 1872, et la *Revue d'Edimbourg* fait remarquer, à ce propos, qu'elle a décré d'un demi-million en cinq ans, ou de 1,29 de sa totalité: bien entendu qu'il ne s'agit pas ici des 4,500,000 habitants qu'elle a perdus en cédant l'Alsace et la Lorraine à la Prusse. Au contraire, le nombre des étrangers qui ont visité la France ou s'y sont établis en 1872 est de 85,000 plus considérable que la moyenne des dix années précédentes (abstraction faite, bien entendu, des armées d'invasion). »

Il ne faut pas attribuer la notable décroissance mentionnée ci-dessus à la guerre ou aux révolutions, car elle s'est produite dans toute la France et surtout dans les départements les plus paisibles et les plus éloignés des opérations de la guerre; ni à l'émigration non plus, car les Français émigrent fort peu.

La *Revue* fait observer en outre que, dans des proportions égales, c'est le nombre des hommes aussi bien que celui des femmes qui décroît. Sans doute la Commune a causé bien des morts, et M. Thiers avait raison de dire : « En entrant dans Paris, nous avons enterré 20,000 cadavres. » Mais la vraie raison, c'est que, dans chaque famille, on ne désire avoir que fort peu d'enfants, que le célibat est très-commun en France, et que la conscription en est la cause. Au contraire, la population de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne s'accroît chaque jour, et si cette proportion se maintient elles auront doublé en cinquante-cinq ans.

Dans le sens inverse, il faudrait cent quatre-vingt-trois ans à la France pour ne plus compter un seul habitant, en tenant compte de ce qu'en France on vit plus longtemps en moyenne aujourd'hui qu'autrefois, grâce au bien-être et à la fortune publique et privée, qui se sont accrues pendant les vingt dernières années. »

L'autre jour, une hirondelle s'était accrochée à un fil de coton, retenu lui-même au rebord du toit d'une filature, près du canal, à Roubaix.

Après avoir longtemps, en vain, essayé de se dégager, l'hirondelle captive, désespérant d'opérer seule son salut, se mit à pousser des cris de détresse. Quelques-unes de ses sœurs accoururent aussitôt et mettent tout en œuvre pour délivrer la prisonnière; mais le fil résiste à leurs efforts réunis. Les sauveteurs semblent très-affectés de leur impuissance; ils se consultent, reconnaissent la nécessité d'un renfort et se dispersent en criant.

Bientôt une véritable armée est recrutée; cent hirondelles au moins entourent la captive; et le fil tourmenté de toutes parts *anguibus et rostro* cède enfin et rend à la liberté sa gentille prisonnière.

La lutte avait duré près de six heures.

Pour les articles non signés : P. GONET.

### Correspondance Financière.

Le marché du comptant est très-ferme, et l'épargne y apporte chaque jour de nouveaux éléments. Les Obligations sont généralement en bonne demande. Parmi les lignes du second réseau, nous remarquons les *Charentes* et les *Chemins Nantais*. Les Obligations de la première Compagnie se cotent 262,50; celles de la seconde sont recherchées à 236,25; un coupon sera détaché à la fin de décembre, ce qui remet le prix actuel à 234 fr. 25; ce cours laisse une large marge à une surévaluation.

BERTAUX.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Inauguration du monument commémoratif du combat de Bagnoux ; Suisse : vue du Wetterhorn, l'hospice du Grand-Saint-Bernard ; un souvenir du siège de Metz ; le général Jeanningros fait lacérer les drapeaux de sa brigade, 26 octobre 1870 ; portrait de M<sup>me</sup> Adelina Patti ; fêtes offertes à S. A. R. le prince de Galles : chasse à courre à Chantilly ; embarquement de S. M. l'impératrice de Russie à Calais ; exposition de la Société centrale d'horticulture de France ; M<sup>re</sup> Théodoli, camerlingue du vatican, arrêté par des brigands près de Frosinone ; la frégate l'Orénoque quittant le port de Civita-Vecchia ; un serviteur discret ; Salon de 1874 : la Villa Torlonia, à Frascati, près de Rome, tableau de M. J. Castiglione ; gardes de police au Maroc. — Rébus, problème d'échecs.

Roman en cours de publication : le Remplaçant, par Henri Conscience. Immédiatement après cette œuvre honnête et charmante, qui sera prochainement terminée, l'Univers illustré commencera la publication de l'Hôtel du Dragon, par Alfred de Bréhat. Par l'intérêt puissant des aventures qui s'y développent, autant que par l'o-

riginalité des types qu'il met en scène, ce roman méritera, nous en sommes certains, d'être placé à côté de Bras d'acier, des Chasseurs de tigres et des autres romans de l'éprouvé romancier, qui ont obtenu une faveur si légitime.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 45 février 1873.

Le 90<sup>e</sup> fascicule, REQ à RET, est en vente.

LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT, huit beaux volumes forts et gr. in-18, dont la valeur en librairie est de 60 francs, sont donnés en prime par l'Univers illustré.

Prix de l'abonnement d'un an, avec les Mémoires de M. Guizot : Paris, 33 fr. ; départements, 36 fr. ; expédition franco. Bureaux, rue Auber, 3, Paris.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

## REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castéjaunart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Core N° 63.476.

M. le curé Comparat, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47.422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de débilement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76.448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescière m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ.

Musicien au 65<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. 40. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicerie, rue Saint-Jean ; M<sup>re</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

## CHEMIN DE FER DE POITIERS

### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin 72.	62	30	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	441	25	7 50
4 1/2 % jouiss. mars.	89	10	»	Crédit Mobilier.	350	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	657	50	»
5 % jouissance 22 septembre.	77	75	»	Crédit foncier d'Autriche.	555	»	7 50	Société autrichienne, j. janv.	690	»	7 50
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	335	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	100	15	»	Est, jouissance nov.	530	»	1 25	Orléans.	996	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	921	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	912	50	6 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	493	33	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	433	»	»	Nord, jouissance juillet.	640	»	2 50	Est.	291	25	»
— 1865, 5 % t. payé.	470	»	1 50	Orléans, jouissance octobre.	860	»	6 25	Nord.	302	50	»
— 1869, 5 % t. payé.	502	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	550	»	1 25	Ouest.	292	25	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	277	50	»	Vendée, 250 fr. p. j. août.	905	»	»	Midi.	294	»	»
Banque de France, j. juillet.	3960	»	20	Compagnie parisienne du Gaz.	770	»	»	Deux-Charentes.	365	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	Société Immobilière, j. janv.	45	»	6 25	Vendée.	251	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	463	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	335	»	1 25	Canal de Suez.	490	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	365	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	855	»	2 50								

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus.  
9 — 45 — — — — —  
9 — 01 — — — — —  
1 — 13 — — — — —  
4 — 13 — — — — —  
7 — 27 — — — — —

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte omnibus.  
9 — 30 — — — — —  
9 — 50 — — — — —  
12 — 28 — — — — —  
4 — 44 — — — — —  
10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

Etude de M<sup>re</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

### A AFFERMER

Pour le 2 février 1875.

### UNE PRAIRIE

Nommée

### L'ILE SAINT-JEAN,

Située commune de Saint-Rémy-la-Varenne, et, par extension, commune de Thourel, contenant 27 hectares environ.

Cette prairie peut être exploitée avantageusement par un herbager.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. PRIOU-CAILLEAU, expert à Gréville, ou à M<sup>re</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (472)

COMMUNE DE DOUCES.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Douces prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Douces, le dimanche 8 novembre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1<sup>o</sup> 549 mètres courants de terrassements. 389 fr. 79  
2<sup>o</sup> 540 mètres courants d'empierrement. 1.775 fr. 73  
3<sup>o</sup> Travaux d'art. 142 fr. 46  
4<sup>o</sup> Somme à valoir. 92 fr. 02  
Total. 2.400 fr.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

### PRODUITS ALIMENTAIRES

M<sup>re</sup> Félix Audemar, propri. tailleur à Nice, offre aux consommateurs ses huiles d'olive en France et à l'étranger. Expédition par 50, 25, 20 et 10 litres, francs de l'acheteur. Sur demande affranchie, envoi du Prix cour. et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.  
**Liqueurs des Ties**  
Les liqueurs si renommées depuis longtemps de la cruche Amphoux, St-Pierre (Martinique), ne se vendent que chez M. Legendre jeune, entrepreneur pour toute l'Europe, rue Piquettable, 24, à Bordeaux. Une caisse de 48 bouteilles assorties, val. ch. 72 fr.

### A LOUER

#### UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10.

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté ; Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise ; Trois chambres de domestiques et greniers ;

Cour, écurie et remise ; caves.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

### A LOUER

PRÉSENTMENT.

#### UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 2.

S'adresser à M. GRANDY-ARMIDE, qui l'occupe. (519)

### GOVERNEMENT DU PÉROU

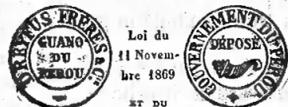
#### DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

## GUANO DU PÉROU



### GUANO DISSOUS DU PÉROU



### DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez M. A. G. BOYE et C<sup>o</sup>.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>.  
Hâvre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN et C<sup>o</sup>.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A. G. BOYE et C<sup>o</sup>.  
Nantes, chez M. LE BARRE.  
Nîmes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.  
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE THOMAS.

Les créanciers de la faillite du sieur René Thomas, marchand aux Rosiers, sont invités à se présenter, le 13 novembre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le commis-greffier assermenté, (541) L. BONNEAU.

### POSITION UNIQUE

De 1 à 6,000 francs par an, à se créer dans chaque localité, avec un petit capital (articles spéciaux de première nécessité). Ecrire l'initiale N. N., poste restante, à Namur (Belgique).

### MÉDICAMENTS D'HIVER

**Goutron végétal Le Bœuf**  
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le Dr Gubler, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goutron le plus dépuré, représenté, et sans altération et sans perte, tous les principes et conséquemment toutes les qualités du goutron ou nature. » (Com<sup>o</sup> Thérap. du Codex, 2<sup>e</sup> édit., p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célèbres médecins, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections furonculaires, etc.

**HERNIES ET MALADIES DE LA VESSIE**  
Guérison radicale par la NÉPTUNIDE ROUILLÉ, extrait de plantes marines. — Renseignements gratuits. Rouillé, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe aux Sables-d'Orléans (Vendée) (517)

## LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

### ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

### CHANGEMENT DE DOMICILE

## LE MAGASIN D'ÉPICERIE de PAPIN-LEROY

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38,

ANCIENNE MAISON OUVRARD, à l'angle faisant face au Café de la Paix.



### NEURALGIES (faciales) MIGRAINES (non gastr.) OTALGIES (névralgies) MAUX DE DENTS (tors même qu'ils seraient caries.)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive, aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même ; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'ANGOR PECTORIS. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'acheteur a choisi le meilleur mode de cure. VICKROY en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à grande instruction dans les pharmacies. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant quatre flacons, 12 fr. A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans ; Chedevigne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

## LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

### PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 pages, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem<sup>t</sup>.  
Un an. 6 fr. 8 fr.  
Six mois. 3 50 4  
Trois mois. 2 2

### ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Départem<sup>t</sup>.  
Un an. 15 fr. 18 fr.  
Six mois. 8 fr. 10 fr.  
Trois mois. 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.